



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné par la soussignée, assistante greffière, que lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 18 h 30 le mardi, 4 août 2015, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à ladite demande :

a) **273, RUE SAINT-PIERRE – LOT 2 869 248 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2015-00072 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96. La demande est présentée par monsieur Sylvain Poissant.

Nature et effets de la dérogation mineure demandée :

Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme, lequel découle de la construction d'une nouvelle fondation sous le bâtiment existant situé au 273, rue Saint-Pierre.

Plus spécifiquement, la marge arrière de la nouvelle fondation du bâtiment principal serait de 3,40 mètres dans sa partie la plus rapprochée alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise notamment à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain applicable pour la zone C-177 (où est situé le lot faisant l'objet des présentes) qu'une marge arrière est applicable et que celle-ci doit être de 7 mètres minimum.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que la marge arrière de la nouvelle fondation du bâtiment principal soit de 3,40 mètres dans sa partie la plus rapprochée, et ce, pour toute la durée de son existence.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

http://www.ville.saint-constant.qc.ca/01_servicesmunicipaux/02_affaires/index.php

Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 juillet 2015

Nadia Lefebvre,
Assistante greffière